

## COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

### Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 26 Septembre 2023 à 19h

**Date de convocation : 20 septembre 2023**

**Présents :** Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire  
Mr Alain BOURDET, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints  
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué  
Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

**Excusées ayant donné procuration :**

Mme Emilie LEFEBVRE à Mme Géraldine ARNOULD  
Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES

Le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2023
2. Elaboration du PLUi-H de Cauvaldor : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans sa version débattue en Conseil Communautaire du 10 juillet 2023
3. Désignation d'un référent déontologue
4. Budget assainissement :
  - Décision modificative à prendre
  - Demande d'admission en non-valeur
5. Tarif "énergies" pour les associations de la commune
6. Association de pétanque : loyer du chalet
7. Agents communaux : indemnités horaires pour travaux effectués de nuit, un dimanche ou un jour férié
8. Ecole : point sur la rentrée scolaire
9. Cauvaldor : demande de subvention au titre du fonds de Concours
10. Questions diverses

**Secrétaire de séance :** Mr Michel ARNAUDET

#### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2023**

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Elaboration du PLUi-H de Cauvaldor : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans sa version débattue en Conseil Communautaire du 10 juillet 2023**

Mme la Maire explique que le PADD dans sa version modifiée a été débattu en Conseil Communautaire le 10 juillet 2023. Dans le cadre de la poursuite de la procédure d'élaboration du PLUi-H de Cauvaldor, il appartient désormais à chaque conseil municipal de débattre de ce PADD nouvelle version. Cauvaldor nous précise que le débat se réalise sans vote, et doit donner lieu à une délibération actant de la tenue d'un débat.

Le PADD permet de déterminer les perspectives de la communauté de communes dans le cadre de son PLUi-H en matière de développement résidentiel pour les 10 prochaines années. Considérant l'impératif de réduction des surfaces à urbaniser, la réhabilitation de logements vacants est fortement encouragée. Pour ce faire, des aides financières pour la réhabilitation pourront être octroyées aux particuliers pour favoriser l'installation de nouveaux habitants (location ou achat). Les conditions ne sont pas encore définies.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal prend acte du débat organisé en son sein sur les orientations générales du PADD du PLUi-H dans sa version présentée en conseil communautaire de Cauvaldor le 10 juillet 2023.**

### **3. Désignation d'un référent déontologue**

Mme la Maire informe que les communes ont désormais l'obligation de se doter d'un référent déontologue qui est chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacré dans la charte de l'élu local. Ces missions sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur compétence et leur expérience. L'AMF a transmis une proposition de noms. Mme Geneviève LAGARDE (ancienne avocate) a été contactée et accepte d'être la référente déontologue de la commune. Chaque vacation sera rémunérée à hauteur de 80 € par dossier.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour désigner Mme Geneviève LAGARDE comme référente déontologue de la commune de St Laurent les Tours.**

### **4. Budget assainissement :**

#### **- Décision modificative à prendre**

L'agence de l'eau Adour Garonne nous a transmis l'avis des sommes à payer concernant la redevance de modernisation des réseaux à hauteur de 13 561 €. Au budget primitif 2023, il a été inscrit la somme de 11 000 €. Il convient donc d'ajouter 2 561 € en augmentant le compte « 706129 » *versement redevance modernisation* et en réduisant le compte « 618 » *divers*.

Cet avis des sommes à payer correspond au versement à l'Agence de l'Eau des sommes payées par les usagers avec leur facture d'eau et encaissées par la commune ; cette opération est donc totalement neutre.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour accepter cette 1<sup>ère</sup> décision modificative du service assainissement.**

#### **- Demande d'admission en non-valeur**

Le Service de Gestion Comptable de St Céré nous a fait part des produits irrécouvrables pour la somme de 282,40 €. Sur ce montant la commune va de nouveau procéder à un appel à paiement à une ancienne administrée pour la somme de 281 € car son nom a été mal orthographié lors de la facturation selon le relevé de la SAUR.

Pour l'instant seule la somme de 1,40 € (arrondis) peut donc faire l'objet d'une admission en non-valeur.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour admettre en non-valeur la somme de 1,40€.**

### **5. Tarif "énergies" pour les associations de la commune**

Actuellement les associations de la commune ainsi que les associations hors commune louant régulièrement le foyer rural participent aux dépenses de frais énergies en versant en début d'année un chèque forfaitaire de 50 €. Vu la hausse des tarifs de l'énergie, il est proposé d'augmenter cette participation. Un débat s'ouvre sur une augmentation de 10€ ou 20€.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour augmenter le forfait « énergies » des associations à la somme de 60€.**

### **6. Association de pétanque : loyer du chalet**

Pour rappel, en 2014 la commune avait acquis un chalet pour la somme de 6 000 €. Depuis lors l'association de pétanque loue celui-ci à la commune à hauteur de 700 € annuel, versés en deux échéances de 350€.

L'achat du chalet étant totalement amorti, il est proposé de diminuer le montant de la location sans pour autant accorder la gratuité car toute occupation du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance et la pétanque à l'usage exclusif de ce bien.

Mr Florian LAFLORENCIE demande qui a la charge de l'entretien du chalet et Mr Michel ARNAUDET demande qui règle les frais d'énergie : ces charges sont assumées par l'association. Mr Francis JAMMES indique que l'association a demandé l'autorisation de lasurer le chalet.

Un débat s'engage sur le montant du loyer à appliquer désormais et un consensus se dégage pour la somme de 500 € au lieu de 700 €.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable avec 14 « oui » et une abstention à la location du chalet à l'association de pétanque de St Laurent à hauteur de 500 €.**

### **7. Agents communaux : indemnités horaires pour travaux effectués de nuit, un dimanche ou un jour férié**

Pour rappel, par délibération en date du 5 juillet 2021 il a été décidé de renouveler la mise en place de compensation des heures supplémentaires pour les agents à temps complet avec l'indemnisation des heures lorsqu'elles ne sont pas récupérées. La rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les 14 premières et par 1,27 au-delà. L'heure est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit et des 2/3 un dimanche ou jour férié.

Le temps de récupération est majoré dans la même proportion.

Pour les agents à temps non complet, il ne s'agit pas d'heures supplémentaires mais complémentaires, qui peuvent être effectuées et payées dans la limite de 35h.

Concernant les heures de nuit ou de dimanche et jour férié, il est proposé de mettre en place pour les agents à temps non complet le même régime que pour les agents à temps complet à savoir la majoration de l'heure de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit et des 2/3 un dimanche ou jour férié.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la majoration des heures de nuit, dimanche ou jour férié pour les agents à temps non complet.**

### **8. Ecole : point sur la rentrée scolaire**

Mr Michel ARNAUDET, à la fois conseiller municipal et directeur de l'école, fait un point sur la rentrée scolaire avec un effectif de 108 élèves et une même équipe d'enseignants et d'agents.

Toutes les classes sont à double niveau.

L'évaluation de l'établissement qui était prévue cette année a été repoussée en 2026-2027. Un projet d'école sera à refaire avec de nouvelles actions. Cette année c'est un projet « 4 saisons » ainsi que les sorties habituelles avec des spectacles scénographes et cinéma qui est prévu.

LA commune a procédé à des travaux durant l'été : le couloir du primaire et la salle de plonge ont été repeints. Des panneaux en liège ont également été posés.

Deux ordinateurs des classes maternelles seront remplacés.

La sirène intrusion devra être revue car elle est toujours inaudible de la cantine.

Mme la Maire informe que le Rotary Club de St Céré dont le président est Mr Frank MORAULT a proposé d'aider la commune à financer un projet pédagogique. En association avec les enseignants, des ateliers de pâtisserie seront proposés par le cuisinier de la cantine scolaire. Le matériel nécessaire (robot pâtissier, moules, maryses, et différents ustensiles ...) seront financés directement par le Rotary.

Mme la Maire tient à remercier chaleureusement Mrs Franck MORAULT et Roger LARRIBE, responsables du projet pour leur accompagnement financier.

### **9. Cauvaldor : demande de subvention au titre du fonds de Concours**

Mme la Maire explique que des travaux d'enrochement de la route du cimetière de Crayssac ont dû être réalisés en début d'année 2023 afin de consolider le talus. Ces travaux d'un montant de 16 176 € TTC ont été budgétisés et payés sur le budget de la commune.

Après contact avec Cauvaldor, une subvention au titre du fonds de concours peut être sollicitée à hauteur de 30 %.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour demander une subvention au titre du fonds de Concours.**

## 10. Questions diverses

### - Orage du 14 août 2023

Mme la Maire souhaite remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour venir en aide à l'équipe municipale lors de l'orage du 14 août dernier : les élus, agents, membres du dispositif de participation citoyenne, administrés, les entreprises qui sont intervenues pour le nettoyage des voies, curage des réseaux .... Elle précise que les bassins de Labrunie ont bien fonctionné et ont évité le pire !

Pour information le SMDMCA (Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval), propriétaire de l'ouvrage, fera sécuriser le talweg du bassin à partir du 2 octobre. C'est l'entreprise TPJ qui a été retenue pour ce chantier.

A la demande du SMDMCA, un recensement des très nombreux embâcles accumulés dans les différents ruisseaux (Fontvielle, AygueVieille et Rigoule) a été réalisé par les membres du conseil volontaires. Le retrait de ces embâcles sera réalisé par une entreprise mandatée par le syndicat dans les prochaines semaines.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé auprès de la Préfecture. Le cabinet de Mme la Préfète nous a informés de la transmission récente du dossier à la commission nationale. La réponse de cette dernière est donc en attente.

Mme la Maire et Mme Sandie CASSAN ont accueilli les présidents de l'URSSAF et de la chambre des métiers du Lot pour une visite et un état des lieux des artisans impactées, afin de leur octroyer un soutien financier. Cette visite a été très appréciée des artisans.

### - Logement 1 de l'ancienne école de Crayssac

Un point sur les travaux est fait par Mr Francis JAMMES. Le logement a été entièrement repeint par l'entreprise FR DECO.

Il reste à aménager la cuisine pour laquelle un seul devis a été reçu malgré plusieurs relances auprès d'une entreprise locale pour obtenir un second chiffrage. Il est donc décidé de faire appel à l'entreprise BEX.

Mme Sandie CASSAN suggère de prolonger le plan de travail et d'ajouter un élément haut de cuisine ; l'installation d'un meuble vasque dans la salle de bain est également plébiscitée. Un complément de devis sera donc à demander.

Lorsque les travaux seront terminés, ce logement du rez-de-chaussée sera occupé par les locataires actuels du 1<sup>er</sup> étage, ce qui nous permettra de rénover celui-ci. Quatre des six logements locatifs de la commune seraient alors refaits à neuf.

### - Antenne « Relais »

Mme la Maire informe que l'Etat a en 2020 défini des zones prioritaires sur lesquelles les opérateurs doivent investir pour supprimer les zones blanches. Il s'agit du programme New Deal qui vise à créer de nouveaux sites de téléphonie mobile à construire par les opérateurs, sites décidés par les collectivités territoriales (le Département) et l'Etat pour fournir une couverture 4G.

L'arrêté ministériel du 17 décembre 2020 a défini la première liste de zones à couvrir. Pour notre secteur Belmont Bretenoux était identifié avec deux point d'intérêt (POI) définis par le Département (Cornac, Belmont). L'implantation de l'antenne relai sur la commune de Belmont rencontre des oppositions qui concernent particulièrement le lieu d'implantation trop proche des habitations. L'entreprise FTN Consulting est chargée de trouver d'autres terrains sur plusieurs communes environnantes.

**Il faut savoir que les deux opérateurs nationaux (Orange, SFR) se répartissent les secteurs. C'est SFR qui déploie dans le sud-ouest et le Lot, qui paye l'implantation du pylône avec des dotations du Département et de l'Etat. Il a ensuite l'obligation d'accueillir les trois opérateurs.**

SFR a l'obligation de mettre en œuvre le projet dans les 24 mois qui suivent l'arrêté ministériel. L'entreprise FTN a ciblé plusieurs parcelles sur notre commune, dans une zone boisée de la Monberte.

Une discussion s'ouvre sur l'intérêt du déploiement de ce type d'antenne sur les hauteurs de la commune ainsi que la mise en œuvre :

- Le pylône offre une couverture 4 G à 360° et jusqu'à 3-4 km
- L'entreprise achète 160 m<sup>2</sup>, l'emprise du pylône seulement
- Au préalable des essais radio seront faits pour définir la hauteur du pylône (39 m max)
- Comme à Loubressac l'intégration sera imposée (RAL 7002 couleur feuille de chêne)
- Les communes qui ont déjà été équipées depuis l'arrêté ministériel de 2020 (Loubressac, Bannes, St Vincent du Pendit)

Mme Sandie CASSAN signale que la palombière est située à proximité de la zone envisagée. Cette information devra être donnée à l'entreprise.

A ce stade, l'avis du conseil municipal n'est pas requis. Si le site est retenu par l'opérateur, une Déclaration Préalable de travaux sera déposée au titre des autorisations d'urbanisme.

#### - **L'Echo des Tours**

Mme Géraldine ARNOULD informe que la prochaine édition de « l'écho des tours » est en cours. Elle demande aux conseillers de bien vouloir lui transmettre les derniers articles à insérer.

#### - **Marché de Noël : le vendredi 22 décembre**

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 22 décembre prochain. Mme Géraldine ARNOULD fait appel à ses collègues pour rechercher des exposants, préparer l'affiche. Mmes Stéphanie ROUSSIES, Joëlle SABATIE et Mr Alain BOURDET sont volontaires pour l'accompagner. Un feu d'artifices sera organisé par Mr Alain BOURDET, libre à lui de choisir les boîtes d'artifices pour un budget raisonnable.

#### **Questions diverses :**

Mme Sandie CASSAN fait part de la demande du comité des fêtes de Crayssac pour l'installation de toilettes publiques et d'un terrain de pétanque à Crayssac.

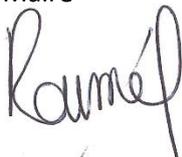
Par ailleurs elle demande où en est la réparation de la toiture de l'église de Crayssac qui a été touchée par la foudre lors de l'orage du 14 août : nous avons un devis mais nous attendons la visite de l'expert.

#### **Quelques dates à retenir :**

- 12 octobre à 19h : une réunion de travail est prévue pour la présentation du projet du bureau d'études concernant l'aménagement de l'avenue Jean Lurçat.
- 12 décembre à 19h : pot de fin d'année des agents.

Fin de séance : 21h10

La Maire



Stéphanie ROUSSIES

Le secrétaire,



Michel ARNAUDET